

Quelle stratégie pour la biodiversité et la trame verte et bleue ?

L'action de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo en faveur de la biodiversité traduite à travers le SCoT et la Trame Verte et Bleue.



La stratégie du SCoT pour la biodiversité

Le SCoT définit le projet stratégique et les orientations d'aménagement et d'urbanisme du territoire de l'Agglo à l'horizon 2035. L'approbation d'un nouveau document sera effective en 2025 et à travers cette nouvelle révision, le SCoT ambitionne de réduire considérablement le rythme d'artificialisation annuel du territoire.

Conjointement, l'Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie biodiversité du territoire 2025-2030. Afin d'ancrer son ambition dans toutes ses politiques sectorielles, y compris dans les aménagement urbains, l'action phare de la stratégie consistera d'ici aux 3 prochaines années à systématiser la prise en compte de la biodiversité dans la conception de tous les projets de l'Agglo et au-delà des obligations réglementaires

Consciente des enjeux majeurs de biodiversité et des écosystèmes emblématiques de son territoire, l'action de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo visée avant tout la protection des espaces naturels d'intérêt communautaire, considérés comme « réservoirs de biodiversité » dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Cette action, conduite principalement dans le cadre de **Natura 2000**, est complétée par des actions visant la préservation de corridors écologiques reliant ces réservoirs :

- ▶ Restauration et création de mares,
- ▶ plantation de haies bocagères d'essences locales,
- ▶ préservation des boisements, ...



Gilles Bourgeois

Ainsi, entre 2011 et 2024, plus de **300** mares ont été restaurées par l'intercommunalité pour créer des conditions favorables à l'accueil d'une faune et d'une flore variées et l'abreuvement de nombreux animaux, en premier lieu les vaches des éleveurs partenaires de chacune des opérations.

Par ces deux actions complémentaires, l'Agglo vise à préserver et gérer ce que l'on appelle "*la trame verte et bleue*".

La trame verte et bleue

Issue du Grenelle de l'Environnement en 2008, la trame verte et bleue vise à améliorer l'état des populations de faune et de flore en favorisant leurs déplacements, qu'ils soient quotidiens (zone d'alimentation et de repos) ou saisonniers (zone d'hivernage et de reproduction). Elle doit être déclinée à différentes échelles (du national à l'intra-communal) dans les différents documents d'urbanisme.

“ *En termes simples, cela ne sert à rien de préserver une zone d'hivernage pour une espèce si sa zone de reproduction ne l'est pas !* ”

Cette armature écologique, basée sur des réservoirs de biodiversité et des corridors les reliant, est définie au niveau régional par l'Etat et les régions : ce sont les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Au niveau de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, le SCoT intègre les SRCE des Pays de la Loire et de Bretagne et définit des réservoirs et des trames à enjeu intercommunal.

Enfin, dans chacun des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les communes intègrent la trame verte et bleue du SCoT et la complètent avec les enjeux communaux.

Outre ces aspects d'urbanisme, l'idée est bien de faire vivre la trame verte et bleue à travers différents programmes : Contrat Nature avec les régions, Charte Forestière de territoire, Schéma Bocager, ...

Contrats Nature avec les Région Pays de la Loire et Bretagne

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » en 2019, reconnaissance nationale à l'initiative de l'Association des Régions de France et du Ministère de la Transition Ecologique.

Dans ce cadre, elle s'est engagée dans un premier **contrat nature avec la Région Pays de la Loire pour la période 2020-2022, intitulé « Améliorer et préserver les éléments de la Trame Verte et Bleue », avec le CPIE Loire Océane et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Pays de la Loire.** Ce projet, bénéficiant d'un Comité de pilotage annuel dédié regroupant élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, naturalistes, a notamment permis de réaliser :

- ▶ L'Atlas de Biodiversité Communale d'Assérac
- ▶ L'intégration de la biodiversité dans de nombreux projets de l'agglomération et des communes (gestion différenciée des espaces verts des stations d'épuration ou de centres de stockage de déchets, château de Ranrouët à Herbignac, formation des agents de la SPL tourisme La Baule-Guérande aux enjeux de biodiversité...)
- ▶ L'élaboration de la charte de gestion de la biodiversité des bords de voirie à l'échelle des 15 communes
- ▶ La restauration de 53 mares sur Herbignac et Assérac
- ▶ La plantation de 2,6 km de haies
- ▶ L'élaboration par le CEN Pays de la Loire d'un Plan d'actions sur les 251 affleurements rocheux du territoire, ayant permis de restaurer les affleurements publics de 5 communes
- ▶ La sensibilisation de 157 participants aux sorties Trames verte et bleue par le CPIE Loire Océane
- ▶ L'accompagnement par le CPIE Loire-Océane de 4 entreprises dans les Parcs d'activités de Villejames à Guérande et Pré Govelin à Herbignac pour élaborer et mettre en œuvre un Plan d'actions biodiversité sur leurs espaces extérieurs

Le budget global du contrat nature, toutes actions et maîtres d'ouvrage confondus, a été de 282 120 euros pour 3 ans, financés à 57,65 % par la Région Pays de la Loire, principal financeur.



Pour 2024-2026, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo s'est engagée dans un nouveau projet avec la Région « Mise en œuvre d'actions dans le cadre d'une reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature », avec comme partenaires le CEN Pays de la Loire, le CPIE Loire-Océane et le Parc naturel régional de Brière. Ce projet, d'un montant de 594 033 €, bénéficie de financements de la Région à hauteur de 29%.

Il permet de mettre en œuvre durant 3 ans les actions suivantes :

- ▶ L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions biodiversité du territoire (Agglo)
- ▶ La restauration de 45 mares (Agglo)
- ▶ La plantation de 6 km de haies (Agglo)
- ▶ La restauration de 2 ha d'écosystèmes intra forestiers (Agglo)
- ▶ L'accompagnement de l'installation de 10 entreprises au sein des Parcs d'activités pour les aider à prendre en compte la biodiversité dès la création de leur projet (Agglo)
- ▶ L'accompagnement de 4 à 6 entreprises déjà installées dans les Parcs d'activités pour mettre en place des plans d'actions en faveur de la biodiversité (CPIE)
- ▶ L'accompagnement de 4 à 6 structures de loisirs (golfs, accrobranches, campings) pour élaborer un plan d'actions biodiversité (CPIE)
- ▶ La restauration de 11 sites d'affleurements rocheux (CEN)
- ▶ L'accompagnement de 2 communes pour renforcer la nature en ville et en village (PNR de Brière)
- ▶ La restauration de 3 ha de prairies humides le long des continuités écologiques latérales des cours d'eau (PNR de Brière)



Côté Bretagne, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est engagée de 2022 à 2024 dans un contrat nature en faveur des continuités écologiques avec la Région. Ce projet, d'un montant de 230 077 €, est financé à 17, 39% par la Région, 60% par l'Union Européenne (FEDER) et 2,6 % par les Communes de Pénestin, Camoël et Férel.

Ce projet a permis :

- ▶ La réalisation des Atlas de Biodiversité Communale de Pénestin, Camoël et Férel
- ▶ L'élaboration d'un programme d'actions concret en faveur de la biodiversité sur ces 3 communes;
- ▶ La restauration de 12 mares

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



*L'Europe s'engage
en Bretagne*

*Avec le Fonds européen
de développement régional*





CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 02 51 75 06 80